

# LA PRISE RAPIDE

Janvier 2025 N° III



Accédez directement au site Internet de l'UMPI-FFB en flashant ce code !



## BT 08

Novembre 2024 :

127,5

Index calculé par l'INSEE  
base (100-2010)

RÉUNIONS TECHNIQUES  
UMPI-FFB

6 FEVRIER 2025:  
TOURS (37)  
(AVEC PARTENAIRE)

11 FEVRIER 2025:  
ALENCON (61)

18 FEVRIER 2025:  
POITIERS (86)

### DATES À RETENIR

#### Réunions statutaires

14 MAI 2025  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
à Paris (75)

16 OCTOBRE 2025:  
ASSEMBLEE GENERALE  
à Paris (75)

#### CARNET SYNDICAL

La Fédération Française du Bâtiment de Meurthe-et-Moselle a élu Franck OGIER (entreprise PCML à HAROUÉ) en tant que Président de la chambre professionnelle « Plâtrerie – isolation ».

La Fédération Française du Bâtiment d'Indre-et-Loire a élu Laurent FOUCAT (entreprise MV AMENAGEMENT à TOURS) en tant que Président de la section « Plâtrerie ».

Le Bureau de l'UMPI-FFB accompagné des Administrateurs de l'Union leur assurent de leur soutien dans l'accomplissement de leurs nouvelles missions.

## UN NOUVEAU TITRE PROFESSIONNEL: "PLAQUISTE SPECIALISE"

Un nouveau titre professionnel de Plaquiste de niveau 4 a été créé. À l'image du titre délivré dans le cadre de la formation initiale, celui-ci offre la possibilité d'exercer des professions nécessitant un niveau d'études équivalent au baccalauréat. Ce titre vient ainsi compléter l'existant, à savoir le titre de Plaquiste spécialisé de niveau 3. La formation comprend divers modules spécifiques portant sur la mise en œuvre de plaques de plâtre mais aussi sur l'isolation thermique et les plafonds modulaires. Ce titre professionnel sera applicable probablement au 2ème trimestre 2025 (dans l'attente de la parution du Journal Officiel).

## CERTIFICAT DE SPECIALISATION PLÂTRIER

La Mention Complémentaire lancée en 2023 devient le Certificat de Spécialisation Plâtrier dans le patrimoine. Des sessions seront ouvertes dès la rentrée 2025.

Pour répondre aux besoins de restauration du patrimoine, le CFA Académique de Versailles, le lycée Jean Monnet de Montrouge, et le Campus Versailles, en partenariat avec l'UMPI-FFB, ont créé une Mention Complémentaire Plâtrier basée sur le référentiel « Mention Complémentaire Plâtrier », remplaçant ainsi la FCIL "technique du plâtrier dans le patrimoine". Cette initiative suit l'arrêté du 30 août 2022 officialisant cette Mention Complémentaire.

La formation, niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles, est ouverte aux titulaires de CAP ou Bac Pro en métiers du bâtiment, ainsi qu'aux personnes en reconversion. Elle se prépare en alternance sur un an, d'octobre à juin, pour un total de 400 heures, mêlant théorie, pratique, visites de sites patrimoniaux et immersion professionnelle.

Pour plus d'information, retrouvez [ICI](#) la plaquette de présentation.

## AMENDEMENT NF DTU 58.1 "PLAFONDS SUSPENDUS MODULAIRES"

Le NF DTU 58.1 « Plafonds suspendus modulaires » qui donne les spécifications de mise en œuvre des plafonds suspendus modulaires (éléments d'habillage et système de suspension) sera amendé afin d'y ajouter les ilots ainsi que certaines spécificités (joints de dilatation, etc.). La commission présidée par Pierre-Alain MENDLER débutera prochainement.

## REVISION DU CPT 3728 RELATIF AUX PRODUITS A BASE DE FIBRES VEGETALES

Ce document CPT 3728\_V2 est un cahier des prescriptions techniques pour l'isolation thermique des murs par l'intérieur à l'aide de produits manufacturés à base de fibres végétales. Il a été approuvé par le Groupe Spécialisé n° 20 du CSTB en juin 2024. Il remplace le cahier 3728 de décembre 2012. Il couvre les règles générales de mise en œuvre des isolants en fibres végétales pour les murs en France métropolitaine, y compris en zones très froides et de montagne. Les isolants concernés peuvent être constitués de fibres de bois, de laine de chanvre, de laine de chanvre et lin, de textile recyclé, ...

Le document définit également les matériaux utilisés, notamment les isolants en fibres végétales et les pare-vapeur, ainsi que les critères de choix et les performances requises. Il détaille les dispositions de conception et de mise en œuvre, y compris les conditions préalables, la mise en place de l'isolant en une ou deux couches, et le positionnement ainsi que la pose du pare-vapeur et du parement intérieur. Des dispositions supplémentaires ont été rajoutées concernant la protection des pieds de cloison pour éviter les remontées capillaires pour une pose sur dallage sur terre-plein (bande d'arase).

Des annexes fournissent des informations supplémentaires, comme la liste des documents référencés et les essais pour déterminer le caractère semi-rigide d'un isolant.

Ce document est disponible [ICI](#).

## FORMATION PROFESSIONNELLE DES PLAFONDS MODULAIRES POUR LES PLAFISTES

Avec la mise à jour du NF DTU 58.1 « Plafonds suspendus modulaires » et des réglementations associées, il était devenu nécessaire de développer la compétence des entrepreneurs plafistes en actualisant leurs connaissances sur le sujet. Au vu du succès rencontré lors de la première formation en Nouvelle Aquitaine, une nouvelle formation professionnelle des plafonds modulaires aura lieu le 22 mai 2025 à Strasbourg. Cette formation sera faite en présence de l'UMPI et des industriels.

Au programme :

- NF DTU 58.1 plafonds suspendus modulaires
- Textes de mise en œuvre et Avis techniques
- Réglementation (sismique, incendie, acoustique, thermique)
- Réemploi

Les inscriptions sont ouvertes, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre Union.

## LES EPI DES METIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION

L'UMPI et l'OPPBTP ont créé un groupe de travail afin d'améliorer les conditions de travail de nos compagnons, notamment avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI). En effet, un mémo a été réalisé pour aider les compagnons dans leur travail. Il reprend tous les EPI nécessaires aux métiers du plâtre et de l'isolation (les gants, les casques, les chaussures de sécurité, les genouillères, les bouchons d'oreilles, les lunettes, les masques, les gilets haute visibilité et le système d'arrêt de chute). Ce mémo est illustré et rappelle les EPI à porter lors de chaque situation de travail. Vous pouvez retrouver et télécharger gratuitement ce mémo [ICI](#).

AU VERSO : 65<sup>ème</sup> CONGRES UMPI-FFB

# 65<sup>ème</sup> CONGRES UMPI-FFB : UNE REUSSITE !

Le Congrès de l'UMPI-FFB a eu lieu le 28 novembre 2024 au Centre des Congrès de Reims. Il a réuni plusieurs acteurs de la filière des métiers du plâtre et de l'isolation tels que le CCCA-BTP, le SNIP, le GIOFS et la FIPS.

La matinée a débuté par l'Assemblée Générale durant laquelle les élections ont eu lieu : Yannick HERVE, a été réélu en tant que Président, Benoît GAGNEUX a été réélu en tant que Vice-Président, Pierre-Alain MENDLER a été réélu en tant que Président du groupement Plafonds modulaires et Marc BREGUET a été élu pour remplacer Jean-Luc MARION, en tant que Président du groupement Staff, stuc & gypserie. Cette séance a aussi permis de présenter les bilans des actions menées par l'Union comme les animations syndicales, le logiciel pare-vapeur, l'application mobile; les sujets de la formation (Worldskills, le concours Un des Meilleurs Ouvriers de France, le challenge APMP, la formation continue et initiale) et de la technique (Commissions et révisions de certains NF DTU, travail en hauteur). Sans oublier évidemment les actions menées par les groupements Plafonds modulaires et Staff, stuc & gypserie.

Cet événement a été l'occasion également, pour les principaux acteurs de la filière, de tenir leurs propres instances au sein du Centre des Congrès de Reims.

Après des échanges avec nos partenaires, la filière a pu assister dans l'après-midi aux deux tables rondes qui ont été animées par Pierre PICHERE (ancien rédacteur en chef du Négoc).

Plusieurs sujets ont été abordés, lors de la première table ronde intitulée « La filière face à la réglementation », tels que les normes et les réglementations dans nos métiers (RE 2020, REP, marquage CE, bilan carbone, NF DTU, le réemploi d'un isolant).

Pendant la deuxième table ronde intitulée « L'avenir entre nos mains », plusieurs thèmes ont été évoqués comme : le réemploi des plafonds modulaires, le recyclage des matériaux, la REP, l'accès à la formation, les outils numériques, etc.

Ces tables rondes furent un réel moment d'échanges et de convivialité.

La clôture de la journée s'est fait par le discours d'Olivier SALLERON, président de la FFB.

Enfin, concernant la soirée, les congressistes et partenaires ont pu visiter les caves de la célèbre maison de champagne « Veuve Clicquot », inscrites au patrimoine de l'UNESCO.



L'UMPI vous transmet ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.  
Que 2025 vous apporte joie et succès !

U.M.P.I. - Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation  
9 rue La Pérouse - 75784 PARIS CEDEX 16 - Téléphone 01 40 69 52 14  
<https://www.ffbatiment.fr/umpi> - Email : [umpi@umpi.ffbatiment.fr](mailto:umpi@umpi.ffbatiment.fr)